

Mélanges

Anthony R. Epp:

Les règles sur l'accord des participes passés d'après Chrétien de Troyes

Le participe passé en latin, étant toujours variable, s'accorde régulièrement avec son objet direct en présence de l'auxiliaire *habere* (racine latine du verbe français *avoir/avoir*) quelle que soit la position de l'objet direct. De même il s'accorde régulièrement avec son sujet quand celui-ci se conjugue avec *essere* (*estre/être* en français). Au cours du moyen âge, l'ancien français, loin d'être aussi rigoureux que le latin en observant les accords des participes passés, témoigne du fait que le participe passé de l'ancien français *pouvait* encore s'accorder avec son régime direct quelle que soit la position de celui-ci, et, de plus, que l'accord se faisait presque toujours entre le sujet et le participe passé lorsque le verbe se conjugait avec *estre* aux temps composés. Ces accords en ancien français ont lieu plus régulièrement avec *estre* qu'avec *avoir*. Pourtant les exceptions en ancien français aux accords normatifs en latin indiquent la tendance croissante en territoire français à faire l'accord du participe passé conditionnellement plutôt qu'automatiquement.

Pour cette étude, l'auteur a examiné les romans courtois de Chrétien de Troyes afin de déterminer la perspective que donnerait ce corpus de littérature sur les accords des participes passés. L'étude, le résultat d'une analyse statistique des accords, des non-accords et des désaccords présentés par l'œuvre de Chrétien de Troyes, inclut les constructions suivantes : les verbes aux temps composés se servant d'*avoir* comme auxiliaire et possédant un objet direct en post-position; les verbes aux temps composés employant *avoir* comme auxiliaire et régissant un objet direct qui précède le verbe; les verbes conjugués avec *estre* aux temps composés; les formes composées des verbes réfléchis; et des cas spéciaux, tels que *faire faire*, dans lesquels un infinitif suit le verbe aux temps composés. Les abréviations suivantes identifient les citations des œuvres de Chrétien de Troyes : *E* (*Erec et Enide*), *C* (*Cligés*), *L* (*Le Chevalier de la Charete* ou *le Roman de Lancelot*), *Y* (*Yvain ou Le Chevalier au Lion*), et *P* (*Le Roman de Perceval*). Ces textes, nous provenant de la main d'un même copiste, présentent une unité linguistique de la langue telle qu'un scribe, Guiot, s'en est servi pour établir son manuscrit au treizième siècle. Pour des raisons de comparaison linguistique, *Guillaume d'Angleterre* (*G*), dans l'édition Champion, et l'édition Droz du *Roman de Perceval* (*P*²), tous les deux exhibant les

tendances du dialecte picard, ont également été étudiés. (Les abréviations choisies correspondent à la lettre initiale des noms des héros; Ollier identifie les romans de la même manière dans son *Lexique et concordance des œuvres de Chrétien de Troyes*.)

Participes passés en post-position

Tout au long du moyen âge, on observe une forte tendance du participe passé à s'accorder en genre et en nombre avec un régime direct qui le précède. Cette tendance est devenue une règle prescriptive en français moderne. Les exemples qui suivent illustrent cet accord mis en pratique dans les romans de Chrétien.

<i>l'avanture</i> lor a contee qu'an la forest avoit trovee	(E, 323-324)
Qui la leingue avoit esmolue A bien parler et sagemant.	(C, 334-335)
Sire, fet il, molt grant anfance avez feite, et molt m'an mervoil	(L, 227-228)
qu'a bien pres l'ont ja tuit lessiee (l' = l'Amors)	(Y, 19)
que je ai mout grant joie eüe d'une chose que j'ai veüe.	(P, 379-380)
Uns vallés qui nos a veüs.	(P ² 162)
Et li rois les ot escoutees	(G, 126)

Seuls les participes passés des verbes en *-ier* de la première conjugaison, et alors seulement dans les deux textes picards, sembleraient poser un problème. Lorsque l'objet direct est féminin, l'*-e* manque fréquemment dans *Perceval* (P²) et *Guillaume*. Tandis que les participes de ces mêmes verbes exhibent l'accord *-iés* avec accent aigu au masculin pluriel, ils montrent *-ie* et *-ies* sans accent au féminin.

[[la cote] Que sa mere li ot baillie.	(P2, 1426)
Se seule m'eüssiés laissie.	(G, 265)

La réduction de *-iée* à *-ie* semblerait prêter à une confusion entre le masculin et le féminin. Philipon, pourtant, mentionne ce phénomène comme étant caractéristique de la Bourgogne orientale,¹ et Paul Meyer rappelle la théorie promulguée par Gaston Paris, selon qui l'affaiblissement de cette désinence s'est tout d'abord manifesté en Picardie.²

Les romans de Chrétien ne comportent que peu de cas où le participe passé ne reflète pas le genre et le nombre de l'objet direct qui le précède. Contre 2054 accords, les textes de Chrétien n'ont révélé que 51 participes passés non-accordés et un seul faux accord. Dans 27 des 51 cas de non-accords, il s'agit d'objets directs composés d'au moins deux termes coordonnés, mais dont un seul exerce son influence sur l'accord.

<i>Le col et la face ot vergiee</i>	(E, 221)
Quant il <i>sa requeste et son dit</i> Ot tote oïe et <i>escoutee</i> .	(C, 4184-4185)
que <i>la parole et la color</i> ot une grant piece <i>perdue</i> .	(L, 1436-1437)
<i>La teste nue et le col nu</i> li a li gloz <i>abandoné</i>	(Y, 5648-5649)
tote <i>la viltance et la honte</i> qu'il li avoit longuement <i>fete</i>	(P, 4036-4037)
Et il <i>toz et toutes les a</i> <i>Comandees</i> al roi des rois	(P ² , 2646-2647)
Et <i>le corone et le roiaume</i> Li avoit on por çou <i>donné</i>	(G, 2052-2053)

En examinant ces exemples représentatifs, on se rend compte que, à l'exception unique du passage de *Cligés*, la proximité détermine la nature de l'accord, avec le terme de l'objet direct qui se trouve le plus proche du participe passé influençant la nature de l'inflection de celui-ci. On note aussi dans les exemples ci-dessus que la prescription en français moderne pour la dominance masculine lorsque l'accord se fait avec des objets des deux genres ne tient pas toujours en ancien français. De plus, des 51 non-accords, une huitaine d'entre eux se produisent avec le verbe *faire*, ce qui semblerait suggérer une résistance de ce verbe omni-utile à accepter des désinences.

Grant <i>joie</i> ont <i>fet</i> au convoier	(E, 1425)
en chose qu'il aient <i>fait</i> .	(L, 6775)
<i>Cose</i> por coi nos doions pendre N'avons nos mie <i>fait</i> , je cuit.	(G, 1846-1847)

Les dix-sept cas de non-accords qui restent ne constituent aucun groupe cohérent.

<i>les clos des chevax a veü</i>	(E, 3520)
<i>Car la valor et la bonté</i>	
<i>De l'arrabi veü avoient</i>	(C, 3574-3575)
<i>Certes, dame, je li eüsse</i>	
<i>Boene conpaingnie porté.</i>	(C, 5160-5161)
<i>Sire, qui nos a tret d'essil</i>	
<i>et ramenez an noz meisons</i>	(P, 2942-2943)

Curieusement l'exemple de *Perceval* montre l'accord du deuxième participe mais non pas du premier. Finalement, le seul faux accord semblerait être la sorte d'erreur qu'on attendrait d'un copiste.

<i>. . . de ma jornee</i>	
<i>m'avez grant masse destorbee</i>	(E, 4115-4116)
(m' = Gauvain)	

Le tableau sommaire démontre sous forme de statistiques la forte tendance avec laquelle Chrétien, tel que ses scribes nous l'ont transmis, accordait les participes passés avec les objets directs qui les précédaient.

Tableau sommaire

PARTICIPES PASSÉS EN POST-POSITION

œuvre	E	C	L	Y	P	P ²	G	total
accord	267	266	305	282	362	389	183	2054 97.6%
accord partiel : objets directs coordonnés	3	6	5	5	4	2	2	27 1.2%
non-accord*	4 (3)	2 (0)	4 (2)	1 (0)	4 (0)	6 (0)	3 (3)	24 1.15%
désaccord	1	0	0	0	0	0	0	1 .05%

*Les chiffres entre parenthèses représentent les non-accords où il s'agit du verbe *faire*.

Objet direct en post-position

Tandis que les participes passés en français moderne ne reflètent plus ni le nombre ni le genre des objets directs qui les suivent, on trouve fréquemment de tels accords en ancien français. Dans cette construction, les textes de Chrétien de Troyes portent témoignage d'un accord en transition, avec l'accord universel hérité du latin cédant le pas à ce qui deviendra à la longue la prescription du français moderne contre l'accord avec un régime direct en post-position. Il est vrai, néanmoins, que tous les sept textes examinés foisonnent de passages où le participe passé s'accorde avec un objet direct en post-position.

et ot en sa main <i>aportee</i> <i>une corgiee</i> an son noee.	(E, 147-148)
qu'il ot oïes <i>les noveles</i>	(E, 2277)
Or a bien <i>feite sa besoingne</i> Li vaslez qui molt an fu liez	(C, 100-101)
Au queudre avoit <i>mises les mains</i>	(C, 1150)
Quant il ot <i>feite sa proiere</i>	(L, 1845)
Molt ont par ceanz tanpesté et <i>reverchiez toz ces quachez</i>	(Y, 1264-1265)
Bien a <i>vangiee</i> , et si nel set, la dame <i>la mort</i> son seignor	(Y, 1366-1367)
Percevax, ce conte l'estoire, a si <i>perdue la memoire</i>	(P, 6009-6010)
Car cil ot en lui <i>amassez</i> Toz les <i>visces</i> et toz les <i>maus</i>	(P ² , 18-19)
Qu'il avoit <i>çainte Escalibor</i>	(P ² , 5902)
Des qu'ele ot jus <i>mise l'orelle</i> .	(G, 454)
Or vos ai <i>donee ma vie</i>	(G, 2486)

Cet accord, ne tenant nullement compte de la position du régime direct, représente donc une continuation du rapport intime en latin entre le participe passé et son objet direct. Dans tous les sept textes, comme le montrera le tableau sommaire, l'accord domine.

Pourtant, on peut, malgré la pression de l'héritage latin, et déjà dans les vieux monuments de l'ancien français, relever de nombreux cas de non-

accords entre les participes passés et les objets directs qui les suivent. Dans l'œuvre de Chrétien le non-accord constitue une tendance minoritaire mais non négligeable.

Ja avoit oï la novele	(E, 780)
Tant se sont martelé les danz et les joes et les nasez	(E, 5924-5925)
Ensi ont fet peis et acorde	(C, 4138)
qui li a mis el cors la flame	(L, 3750)
Lui n'avez vos fet nule honte	(L, 4450)
fet m'avez chose qui m'enuie	(Y, 506)
avez vos dit honte et enui	(Y, 114)
Tu as veü, si com je croi, les enges don la gent se plaignent	(P, 396-397)
Tu au veü, si com je croi, Les angles dont la gent se plaignent	(P ² , 398-9)
Car por vous m'a huit fait grant honte	(P ² , 5347)
Nos avons moult eü ensamble Joie, rikice, honor et aise	(G, 286-7)

En examinant des textes d'ancien français choisis pour donner une vue d'ensemble sur la langue au moyen âge, le témoignage littéraire révèle une évolution indiscutable vers le non-accord entre le participe passé et l'objet direct en post-position. Jusqu'au quatorzième siècle l'accord et le non-accord rivalisent l'un avec l'autre et sont pratiquement à égalité.³ De Vogel affirme que :

A partir du XIII^e siècle il semble que, sous l'influence des études latines, on ait senti le besoin de faire varier le participe d'une façon plus régulière; toutefois, si le complément se trouve placé après l'auxiliaire et le participe, la tendance de ne pas faire l'accord s'accroît de plus en plus.⁴

Tableau sommaire
OBJET DIRECT EN POST-POSITION

œuvre	E	C	L	Y	P	P ²	G	total
accord	32	34	29	28	44	37	18	223 71%
non-accord	11	13	9	23	12	10	15	93
désaccord	0	0	0	0	0	0	0	0

Participes passés des verbes conjugués avec 'estre'

Comme *être* en français moderne, *estre* en ancien français peut servir d'auxiliaire à trois groupes de verbes : certains verbes intransitifs, les verbes transitifs employés à la voix passive, et les verbes réfléchis et pronominaux (traités ici comme un seul groupe). Pour cette étude, les deux premiers groupes ne feront qu'un seul.

Dans les romans de Chrétien, les verbes intransitifs se conjuguant presque toujours avec *estre* comprennent : *aler*, *apparaistre*, *approchier*, *arriver*, *avenir*, *cheoir*, *courir*, *descendre*, *devenir*, *entrer*, *issir*, *monter*, *morir*, *naistre*, *paraistre*, *partir*, *remanoir*, *remestre*, *repairier*, *rester*, *revenir*, *saillir*, *sortir*, *tomber*, *tourner*, *venir*. De temps à autre on rencontre, pourtant, *aler* qui, aux temps composés, se conjuguent avec *aveir*.

N'orent pas une lieu *alee* (E, 2921)

Comme en français moderne, les verbes auxquels *estre* sert d'auxiliaire aux temps composés observent l'accord entre le sujet du verbe et le participe passé, et cet accord obéit à des critères non seulement de genre et de nombre, mais aussi de cas. Les passages suivants illustrent les accords en cas exigés par le cas sujet masculin, un -s étant de rigueur. Cet accord s'observait généralement jusqu'au treizième siècle et se faisait même encore au cours du quatorzième.

- Cest esprevier *sui venuz* querre (Erec parle.) (E, 844)
- Qu'a boen port *estes arivez*. (C, 378)
- fu toz armez*, et ses *chevax*
fu an mi la cort amenez (L, 200-201)
- tant *estes vos* de san *vuidiez* (Y, 76)
- Vostre peres, si nel savez,
fu par mi les jambes navrez (P, 433-434)
- A terre *est* de paor *cheüs* (P², 161)

Au cas régime masculin singulier, le participe passé reste sans inflection comme dans la langue moderne. Le cas sujet au masculin pluriel amène aussi une absence d'inflection.

- tuit *sont venu* a la devise (E, 1066)
- si *sont* devant le roi *venu* (L, 163)
- et par lui *sont amanteü*
li boen chevalier *esletü* (Y, 39-40)
- An un jor andui li vaslet
adobé et chevalier *furent* (P, 466-467)
- Maint mauvais *sont* de bons *issu* (G, 1168)

Au régime du masculin pluriel, le participe passé montre l'accord avec -s comme en français moderne.

Le sujet neutre singulier n'entraînait pas d'inflection. Ce n'est que plus tard, lors de la perte du système casuel, que le masculin et le neutre se confondent.

- que *ce seroit fet* par mon los (E, 3371)
- Ja n'*iert seü* ce que je veul? (C, 625)
- que *tot ne fust covert* d'oisiæx (Y, 463)
- Fet fu quan que* il comanda (P, 4218)

Les accords féminins, comme le démontrent les exemples ci-dessous, s'alignent avec les normes encore observées dans la langue moderne.

*a Quaradigan son chastel,
ot li rois Artus cort tenue;
einz si riche ne fu veüe* (E, 28-30)

*Ala de Grece an Engleterre
Qui lors estoit Bretaigne dite.* (C, 17)

*Les nes par son comandement
Furent chargiees cele nuit* (C, 228-229)

s'an fu la corz tote estormie. (L, 81)

que je fui de chevaliers nee (P, 421)

Ou les avaines sont semees. (P², 310)

La soe honor doit estre morte. (P², 540)

Je ne sai se ele est venue (G, 94)

Quant matines furent cantees (G, 125)

On ne trouve des cas de non-accords que dans neuf passages chez Chrétien, ce qui portent témoignage du rapport intime en genre, en nombre et en cas entre les sujets et les participes passés liés par l'auxiliaire *estre*.

Einz que troi jor soient passez (E, 1325)

*Ensi puet estre, se lui plest,
Entr'aus deus la chose bien fait.* (C, 2524-2525)

trop fustes enuit eschaufé (L, 4878)

*que vos aiez enuit esté
bien aesisiez et reposé.* (P, 3467-3468)

Qant li chevalier sont lassez (P, 4352)

Quoique l'on puisse rencontrer de rares exemples de verbes réfléchis se servant d'*avoir* plutôt que d'*estre* comme auxiliaire pour former les temps composés en ancien français, tels que dans ce passage de *Saint Alexis*,

*Parfitement s'at a Deu comandet
(La Vie de Saint Alexis, 288)*

tous les verbes réfléchis dans l'étude présente se servent d'*estre* comme auxiliaire. Le français moderne demande que le participe passé s'accorde avec le pronom réfléchi pourvu que celui-ci fonctionne comme objet direct ou que le participe fasse partie d'un verbe pronominal de nature idioma-

tique. Les exemples suivants illustrent les conditions amenant l'accord et le non-accord en français moderne.

ils se sont vus / elles se sont vue s
ils s'en sont souvenus / elles s'en sont souvenue s
ils se sont évanouis / elles se sont évanouie s
ils se sont lavés / elles se sont lavé e s
ils se sont lavé les mains / elles se sont lavé les mains

En ancien français, cependant, l'accord se fait non pas avec le pronom réfléchi servant de cas régime direct mais avec le sujet du verbe. Si l'on ne tenait compte que des accords féminins, on serait embarrassé de déterminer si on y voyait un accord avec le sujet ou le régime. Mais au masculin, le système casuel entre en jeu, et il démontre clairement que les participes passés prennent les désinences du cas sujet. Tandis que le cas régime masculin est marqué par une absence d'inflection au singulier, le cas sujet masculin exige un *-s* au singulier, précisément l'inflection que l'on trouve dans les accords ci-dessous. Au pluriel une absence d'inflection caractérise le cas sujet masculin, et le cas régime masculin prend un *-s*. Au pluriel comme au singulier, les textes montrent donc le rôle joué par le sujet et non pas par le régime en déterminant l'inflection des participes passés des verbes réfléchis aux temps composés.

Li chevaliers <i>s'est</i> avant <i>trez</i>	(E, 805)
deplorer ne <i>se sont tenu</i>	(E, 1440)
De Hantone <i>s'an sont torné</i>	(C, 294)
Tant <i>s'est</i> Alixandres <i>penez</i>	(C, 412)
Li chevalier <i>se sont armé</i>	(L, 2194)
<i>trovez me sui</i> an cest boschage	(Y, 3064)
que mout bien <i>aencre se furent</i> .	(P, 3000)
Et li preudom <i>s'est abaissiez</i>	(P ² , 1624)
Si <i>s'en sont hors issu</i> par l'une.	(G, 353)

Au féminin, où le cas ne joue pour ainsi dire pas de rôle, l'usage est parallèle à celui du français moderne. (Dans une littérature où dominent les mâles, les occurrences de féminins pluriels s'avèrent fort rares.)

La pucele <i>s'est</i> avant <i>trete</i>	(E, 174)
L'enors qui <i>s'i est arestee</i> .	(C, 37)
celi qui <i>s'an estoit paigniee</i>	(L, 1355)

Lors <i>s'est</i> arriers <i>mise</i> a la voie	(Y, 1086)
Si <i>se sont antresaliées</i>	(Y, 4961)
et <i>s'i sont</i> les ongles <i>remeses</i>	(P, 8436)
Et cele <i>s'est</i> molt <i>desfendue</i>	(P ² , 704)
Dont ne <i>me soie aperçëie</i> .	(G, 240)

D'après notre étude, l'accord du participe passé des verbes réfléchis avec le sujet constitue l'usage presque sans exception en ancien français. Les textes de Chrétien ne révèlent en effet que deux exemples de non-accords. Dans ces deux passages le -s du cas sujet manque.

si <i>s'est</i> del tierz <i>delivré</i>	(E, 2902)
Lors <i>s'est</i> vers ses conpaignons <i>tret</i>	(C, 1806)

Tableau sommaire

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *ESTRE*

<i>œuvre</i>	E	C	L	Y	P	P ²	G	total
accord : verbes passifs et intransitifs	378	420	461	374	525	467	185	2710 99%
non-accord: verbes pas- sifs et intransitifs	2	3	1	0	3	0	0	9
accord : verbes réfléchis	63	55	62	50	50	45	26	351 99%
non-accord: verbes réfléchis	1	1	0	0	0	0	0	2

Participes passés dans la construction du faire causatif

En français moderne le participe passé de *faire* demeure invariable toutes les fois qu'il est suivi d'un infinitif, comme dans la phrase :

Je la lui ai fait planter.

Quoique la construction du *faire* causatif ne se trouve pas souvent, elle se présente assez fréquemment dans les textes de Chrétien pour établir le non-accord comme une norme sans exception du moment où l'objet direct occupe la post-position.

Descendre a fet de son cheval
Enyde delez une haie (E, 4936-4937)

Cil qui de nul mal ne se dote
a fet remenoir sa gent tote (L, 5079-5080)

et que l'en ot fet avaler
anbedeus les portes colanz. (Y, 1522-1523)

car a cest port a fet tranchier
maintes testes a chevalier. (P, 7207-7208)

Et Tyebaus ot fait amasser
Toz ses parens et ses cosins (P², 4886-4887)

Lorsque l'objet direct précède *faire*, l'invariabilité, bien qu'elle ne soit plus unanime, constitue encore une tendance importante.

Li empereres li dona,
Quant a chevalier l'aboda,
Les a fet repondre et celer. (C, 4571-4573)

Li granz renons de vostre pris
m'a molt fet après vos lasser (Y, 5052-5053)
 (m' = une dame)

Et la penitance et le mal
qu'a la dameisele as fet trere (P, 3946-3847)

Mais à côté de la possibilité d'un participe passé invariable quand l'objet direct précède le verbe *faire*, on constate que l'accord du participe avec cet objet a lieu dans près de la moitié des cas. Dans tous ces accords, l'objet direct sert de complément à l'infinitif.

et si l'ont sor un faudestuel
feite aseoir, outre son vuel. (E, 4747-4748)
 (l' = Enyde)

- Si qu'anbedeus a un seul poindre
Les a fez contre terre joindre (C, 3725-3726)
- Meleaganz l'ot feite feire (L, 6428)
 (l' = la tour)
- Qui avroit toz fez amasser
 voz chevaliers por cest afeire, (Y, 6554-6555)

Tableau sommaire

PARTICIPES PASSÉS AVEC FAIRE CAUSATIF

œuvre	E	C	L	Y	P	P ²	G	total
accord : régime en pré-position	1	2	1	2	0	0	0	6 19%
accord: régime en post-positi- on	0	0	0	0	0	0	0	0
non-accord: régime en pre-position	0	2	0	2	3	0	0	7 22%
non-accord: régime en post-positi- on	1	0	3	1	6	8	0	19 59%

Finalement, quelques autres verbes, y compris *laisser*, *veoir* (*voir*) et *oïr* (*ouïr/entendre*), peuvent aussi régir un infinitif. Selon l'usage moderne, le participe passé dans cette construction reste invariable aussi longtemps que l'objet direct précède l'infinitif et sert de régime à l'infinitif. Par contre, l'usage courant exige que le participe passé s'accorde avec l'objet direct si celui-ci sert de sujet à l'infinitif. Si l'on ose tirer une conclusion basée sur les six occurrences de cette construction dans l'œuvre de Chrétien et dont

la moitié montre l'accord, on conclura que l'ancien français hésitait encore entre l'accord et le non-accord dans cette construction. Dans les quatre passages ci-dessous, l'accord et le non-accord se conforment à ce qui est éventuellement devenu la règle moderne.

se fu lessiee entr'ax cheoir (Y, 66)
(se = la reine)

A ses piez s'est lessiez cheoir
mes sire Yvains (Y, 6720)

Oï ot feire menssion
Del roi Artus qui lors reignoit (C, 66-67)

se tu as veü par ici
passer ma dame la reïne. (L, 352-353)

On a bien veü alever
De teus que vilain ravalèrent (G, 2208-2209)

Dans seulement un passage trouve-t-on l'usage médiéval déviant des prescriptions modernes dans cette construction.

Et cil diënt qu'il lor avoient
veüz trois chevaliers conquerre
droit an cele piece de terre. (Y, 4938-4940)

Conclusion

Dans cette étude, l'auteur a cherché à démontrer une continuation en ancien français de l'accord en latin du participe passé quand on se sert de l'auxiliaire *estre*, et à signaler un éloignement de l'accord quand les verbes de l'ancien français forment les temps composés avec l'aide d'*aveir*. Avec *estre*, les textes montrent que l'accord a lieu dans plus de 99% des cas. Pourtant, en ce qui concerne les verbes réfléchis, le français moderne a transformé la nature de l'accord, abandonnant le sujet comme déterminant de l'accord et donnant ce rôle au pronom réfléchi servant de régime. Quant à la transition avec *aveir* il s'agit d'un abandon de l'accord automatique en faveur d'un accord déterminé par certaines conditions. A condition que le régime direct précède, plus de 97% des participes passés chez Chrétien font l'accord. Là, la seule hésitation significative a lieu lorsqu'il y a un régime à termes multiples. Les objets directs post-posés au verbe, tandis qu'ils persistent à déterminer les inflexions sur les participes passés en ancien français au taux de 71%, signalent, par leur taux de 29% de non-accords, la direction suivie par la langue dans les siècles postérieurs. L'évolution vers

le non-accord coïncide avec les observations de Nyrop sur l'ordre des mots aux temps composés. Tandis qu'*avoir* + participe passé + régime l'a éventuellement emporté sur d'autres ordres des mots, c'était en effet *avoir* + régime + participe passé qui était «l'état le plus ancien de notre construction».⁵ Cette construction, pourtant, a disparu avec le moyen âge. La construction actuelle, avec le régime en post-position, se présente tôt en français écrit, et avec elle advient la possibilité d'un participe passé invariable : «De très bonne heure le participe [dans la construction *avoir* + participe + régime] est laissé invariable, ce qui indique que le lien entre celui-ci et le régime est rompu et que l'auxiliaire fait corps avec le participe.»⁶ Les romans de Chrétien témoignent de la langue à une époque où le lien entre le régime direct et le participe passé, quoique pas encore rompu, faisait preuve de fragilité. Tandis que les deux textes picards devaient faire l'office de comparaison avec le francien dans cette étude, ils n'exhibent en fait aucune divergence importante, en ce qui concerne l'accord du participe passé, du francien des textes de Guiot.

Anthony R. Epp

Université de Nebraska Wesleyan

Notes

1. E. Philippon, «Les Parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles,» *Romania*, XLI (1912), p. 576-577.
2. Paul Meyer, «Henri d'Andeli et le chancelier Philippe,» *Romania*, I (1872), p. 205.
3. Anthony R. Epp, *L'Accord grammatical en vieux français* (University of Colorado, 1971), p. 253-254.
4. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, (La Haye : Librairie J.-B. Wolters, 1927), p. 235.
5. Kristoffer Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, tome VI (Copenhague : Gyldendalske Boghandel, 1930), p. 253.
6. Nyrop, *Grammaire historique...*, tome VI, p. 255.